

# L'HEBDO QUI CLIC

cgtlehavre.fr

la  
cgt  
LE HAVRE

Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre

Directeur de publication : Pierre LEBAS

119 Cours de la République 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75

**118**

Nouveaux  
syndiqués  
Depuis le  
1<sup>er</sup> janvier  
2012

PRÉSIDENCE NORMALE

HOLLANDE : LA PHOTO OFFICIELLE



318

## Au sommaire du 31 mai 2012 :

L'édito qui clic :	Page 2
60ème salon des artistes ouvriers / Clôture du 24 mai :	Pages 3 et 4
EDF Centrale Thermique / Tract CGT mobilisation du 12 juin :	Pages 5 et 6
Foyer Féminin / Pétition CGT et non syndiqués :	Page 7
Paris Normandie / Tract Filpac CGT :	Page 8
Article lu sur le net / Les 14 imbécilités de Lagarde	Page 9
Note Confédération CGT / Recensement des entreprises ou l'emploi est menacé :	Pages 10 et 11
Travailleurs sans papiers / Lettre des 12 au premier ministre :	Pages 12 et 13
Droit du Travail :	Page 14
Le programme de formation syndicale de l'UL :	Page 15
Relais de Franklin :	Page 16
L'hebdo pratic' :	Pages 17 et 18

## GRECE – ESPAGNE – FRANCE...

### Contre l'austérité, c'est maintenant !

*Par Thomas SAGLIO, membre de la Commission Exécutive de l'UL*

**La crise grecque n'en finit pas** : crise financière, crise économique, crise sociale et maintenant crise politique.

De nouvelles élections sont prévues le 17 juin car la population grecque a eu le malheur de sanctionner les partis libéraux qui se partagent le pouvoir depuis des décennies. Elles se tiendront sous la menace des néo-nazis et sous la pression de l'Union européenne pour qui les grecs doivent élire ceux et celles qui ont accepté les plans d'austérité.

**Dans toute l'Europe, les salariés doivent refuser les diktats de l'Union européenne.** C'est ce qu'ont rappelé les 25000 manifestants de Francfort le week-end dernier.

En France cela passe par le rejet du pacte budgétaire et du mécanisme européen de stabilité. Car nous connaissons leurs solutions : pour sauver le système financier et les banques, ils veulent imposer un nouveau tour de vis contre les droits des travailleurs, des retraités et des jeunes. Tout le contraire de ce que la CGT défend : l'augmentation des salaires et en premier lieu du SMIC, la lutte déterminée contre le chômage, une protection sociale de qualité financée par les patrons, l'extension des droits sociaux, l'amélioration des conditions de travail, la défense et l'amélioration des services publics !

**Contre les plans de licenciements, les salariés de Fralib (Bouches-du-Rhône) et tous les autres montrent la voie** : c'est celle du combat syndical unitaire contre les multinationales pour qui les salariés ne sont que des variables d'ajustement au service de leur course au profit.

Dans le public, la CGT exige l'arrêt immédiat de la « révision générale des politiques publiques » (RGPP) et des suppressions de postes et la titularisation des précaires. L'élection de François Hollande ne change rien à nos attentes : avec 5 millions de chômeurs et une situation sociale très dégradée, **nous ne devons rien lâcher !**

24 MAI 2012 :

# CLOTURE DU 60<sup>ème</sup> SALON DES ARTISTES OUVRIERS

Article paru dans la presse Havraise le 26 mai

## Une soixantième édition

**CULTURE.** Les récompenses du Salon des artistes ouvriers ont été remises à la Maison de Syndicats.

**A** la Maison des Syndicats, le Salon des artistes ouvriers a pris fin. Il a permis de voir, pendant un mois, les peintures et sculptures de 143 artistes et aussi des œuvres de fidèles du salon, lesquels avaient été conviés à présenter des productions artistiques inédites ou vues dans de précédentes éditions : une initiative prise par les organisateurs pour cette 60<sup>e</sup> édition.

### Douze prix

Thierry Leballeur et ses amis de la commission culturelle de la CGT ont procédé à la remise des prix en présence de nombreux artistes venus avec leurs proches. Parmi les douze créations primées cette année, cinq étaient des sculptures, ce dont s'est réjoui M. Leballeur. Ce dernier a exprimé des remerciements aux communes qui ont octroyé des prix, aux services municipaux et bénévoles qui se sont mobilisés pour le bon déroulement du salon, et notamment deux de ces derniers qui « ont tenu le salon pendant un mois y compris les jours fériés », et enfin aux artistes.

Pour la remise des prix de la Ville du Havre et du conseil gé-



Pour le tirage au sort, c'est une main innocente qui a été déterminante

néral, la conseillère municipale Laëtitia de Saint-Nicolas et la conseillère générale Nathalie Nail ont elles aussi pris la parole et félicité les organisateurs et les artistes.

Après la remise des prix, une dernière mission incombait à Thierry Leballeur : procéder au tirage au sort de la loterie, laquelle était dotée d'une peinture de Jean-Claude Fricaux.

### PALMARES

- Prix du conseil général : Chantal Marchand
- Prix de la Ville du Havre : Julien Rognant
- Prix de la Ville de Montivilliers : Luc Michel
- 1er prix de la Ville de Gonfreville-l'Orcher : Marcel Tocqueville
- 2e prix de la Ville de Gonfreville-l'Orcher : Mohamed Lakksir
- Prix de la Ville d'Harfleur : Mohamed Lakksir
- 1er prix de la Ville de Gainneville : Catherine Chantalou
- 2e prix de la Ville de Gainneville : Chantal Marchand
- Prix de l'Union départementale CGT : Jean-Michel Delannoy
- Prix de l'Union locale CGT du Havre : Dianel Pillon
- Prix Vivats : Jean-Luc Cozic
- Prix Alcéane : Son Cho Yong



Douze prix ont récompensé les artistes





**celui du site,**

**l'heure est à la mobilisation !**

### Coup de tonnerre sur l'emploi.

Dans un contexte énergétique en plein bouleversement, la direction d'EDF maintient sa volonté de fermer 2 tranches sur le site sans projet industriel nouveau.

Cela va se traduire par la perte de 220 postes statutaires et plus de 400 emplois dans la sous-traitance dont 90 travaillent en permanence sur notre site !

C'est une véritable « coupe sombre » pour le bassin d'emploi local déjà fortement sinistré.

### Projet Q600, une chance pour l'avenir du site.

Les directions nationale et locale ont des projets importants en terme de performances pour la tranche 4 dès 2015. Le but de ces rénovations très conséquentes est d'améliorer très sensiblement la disponibilité de la tranche 4 et de porter son espérance de vie à 2035. Dans le même temps, elle prévoit une forte sollicitation de cette installation de l'ordre de 7500 heures/an.

Pour parvenir à ces objectifs ambitieux, il faut en parallèle des rénovations techniques, mettre en place un organigramme conséquent comprenant une véritable pépinière adossée à un plan de formation adapté aux enjeux.

Les cibles présentées par les directions successives ne répondent pas, loin s'en faut, à ces ambitions.

Cette cible qui a été échafaudée en utilisant une simple règle de trois, doit être complètement remaniée.



A aucun moment, cette cible ne prend en compte l'absentéisme comme : la formation, les congés, la maladie,...

Cela est encore plus criant lorsque l'on examine « l'organisation » des roulements d'astreintes. (Si nous pouvons appeler ça, une organisation !!!)

Depuis 18 mois, nous préconisons de partir de la charge de travail dans chaque service pour recenser les besoins et ainsi construire un organigramme cohérent.

**Ces débats stériles ont assez duré,**

**L'heure est à la mobilisation !**

**Les échéances à venir sont les suivantes :**

- **Le 12 juin**, cette cible sera présentée au Comité d'Entreprise en présence du cabinet d'expertise IED. Ce cabinet a été mandaté par les élus du personnel pour établir une « contre cible » garantissant de bonnes conditions de travail et d'exploitation.
- **Le 19 juin**, lors d'un CE extraordinaire, ce cabinet présentera les axes de l'étude sur la prolongation d'activité des tranches 1 et 2 et la création d'un nouveau moyen de production charbon
- **Le 10 juillet**, l'avis des élus du CE sera recueilli sur cette cible emploi.

## **1<sup>er</sup> Riposte**

Lors de la réunion du personnel ce mardi 22 mai, le personnel a décidé d'un arrêt de travail le **mardi 12 juin de 7h30 à 9h30** pour les agents à la journée.

Pour les agents en service continu : Conduite, 6h00 à 13h00, pour la manutention charbon, 5h00 à 12h00

- Dès 7h30, rassemblement devant le poste de garde principal.
- 8h30, envahissement du Comité d'Entreprise.
- 14.00, réunion du personnel salle Carnot sur le compte rendu du CE.

**Nous avons sollicité les syndicats Fo et CGC, FO s'associe à l'action**



**Les salariés non syndiqués**

# **PETITION**

Nous, salariés syndiqués et non syndiqués de l'Association du **Foyer Féminin**,

Nous, salariés de l'**Action Sociale** de l'Agglomération Havraise,

## **REFUSONS :**

- **La fusion/absorption de l'Association « le Foyer Féminin » par la Fondation d'Auteuil,**
  - **La perte de la laïcité liée à ce projet de reprise,**
  - **La perte des acquis sociaux liés à ce projet de reprise,**

## **NOUS EXIGEONS :**

- **Que les propositions de rapprochement formulées par d'autres associations Havraises du secteur social soient enfin prises en considération et validées par le Conseil Général.**

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Etablissement</b>	<b>Signature</b>



**Hersant + Rossel = licenciements ? Non !  
L'alternance doit profiter à la presse d'information et à ses emplois**

**TOUS A PARIS LE 4 JUIN – 12 HEURES  
devant le ministère du Travail  
(12 heures, angle bd des Invalides - rue de Grenelle)**

**Rompre avec les basses œuvres de Sarkozy !**

L'ancien gouvernement Sarkozy avait donné le feu vert au groupe Rossel-La Voix (La Voix du Nord, Le Soir - Bruxelles) pour qu'il devienne l'un des groupes leaders de la presse en France par la prise de contrôle du groupe Hersant.

Exonérant Philippe Hersant de la moindre responsabilité tant dans la faillite du groupe de gratuits Comareg (2 200 licenciements) que dans la gestion des journaux quotidiens hérités de son père Robert, Sarkozy avait accepté que cet exilé fiscal utilise les crédits prêtés par un pool de 16 banques afin de créer un empire médiatique en Suisse.

La puissance publique bénissait l'accord avec le pool bancaire, lequel stipulait qu'on se paierait sur la bête - la masse salariale - par des licenciements massifs - en moyenne un tiers des effectifs par titre.



**Tout était prévu :**

- Le dépôt de bilan de Paris Normandie et la presse havraise, de façon à envoyer le dossier dans un tribunal de commerce du Havre incompétent en la matière, flanqué de la destruction de 113 postes.
- Mettant à profit la peur du dépôt de bilan, le groupe Rossel obtiendrait facilement 270 licenciements à l'Union, L'Ardennais, L'Aisne Nouvelle, Libération Champagne, etc.
- Le pôle Sud Hersant – La Provence et Nice Matin – supporterait le poids de la dette (50 à 60 millions selon les rumeurs).
- La manœuvre supposait la scission du dossier, les quotidiens normands d'un côté, ceux du pôle Champagne Ardennes Picardie de l'autre. L'un serait traité par MM. Ellie et Huertas, vieux routiers du groupe Hersant. L'autre, directement par le groupe Rossel, qui laisserait les basses œuvres aux cadres dirigeants du groupe Hersant, richement rémunérés pour ça.

**Mais voilà : la mobilisation unitaire fait échouer le plan concocté à Bercy par les patrons et l'ancien gouvernement** La mobilisation en Normandie, en Champagne – Ardennes et à La Voix du Nord montre que les salariés ne gobent pas les bobards des patrons : oui, il y a moyen de faire autrement que de sacrifier a priori et sans discussion des centaines d'emplois. De Rouen à Lille en passant par le golf Robert-Hersant, l'action unitaire l'a montré.

**Et maintenant ? Une négociation nationale !**

- Hersant est un exilé fiscal qui doit être traité comme tel. Ce n'est pas au pool bancaire de faire la loi et de détruire les emplois !
- Une négociation nationale doit se tenir sous l'égide du gouvernement avec les groupes Rossel et Hersant et les syndicats pour assurer la pérennité des titres, leur développement et les emplois.
- L'hypothèque du 21 juin au tribunal de commerce du Havre doit être levée.
- Transparence et information sur la situation réelle, pas de négociations sous la menace de licenciements !
- Le gouvernement a tous pouvoirs pour contraindre les patrons à une véritable négociation.



**Pour nous faire entendre du gouvernement  
continuons la mobilisation :  
Le 4 juin, tous à Paris au ministère du Travail**



## Christine Lagarde : Les quatorze imbécilités d'une VIP confite

Avant sa comparaison grossière entre Grecs et « enfants démunis d'Afrique », Mme Christine Lagarde, ex-ministre de l'Économie, présentement directrice du FMI, non-imposable malgré 380 939 euros de revenus annuels, qui intime aux autres de payer les leurs, nous aura infligé 14 monumentales imbécilités qui en disent long sur les compétences de son clan de malfaisants, réunis généralement en G8 ou G20 (merci à Olivier Berruyer, Les-Crises.fr, de nous les avoir répertoriées).

**1/ 17 août 2007, dans "Le Parisien"**

**« Ce n'est pas un krach [...] Nous assistons aujourd'hui à un ajustement [...] une correction financière, certes brutale mais prévisible. »** (...ma préférée....)

**2/ 5 novembre 2007 sur "Europe 1"**

**« La crise de l'immobilier et la crise financière ne semblent pas avoir d'effet sur l'économie réelle américaine. Il n'y a pas de raisons de penser qu'on aura un effet sur l'économie réelle française. »**

**3/ 10 février 2008, au G7 au Japon**

**« Nous ne prévoyons pas de récession dans le cas de l'Europe. »**

**4/ 15 mai 2008 sur "Europe 1"**

**« Vous accueillez ce matin un ministre de l'Économie qui se réjouit et qui jubile, pour tout dire. Je suis surtout très contente pour notre pays {en raison de la révision à la hausse de la croissance pour 2007, ndlr} [...] En revanche, les prévisions européennes des déficits de la France sont outrageusement pessimistes. »**

**5/ 16 septembre 2008, conférence de presse**

**« [La crise aura] des effets sur l'emploi et sur le chômage [pour l'heure] ni avérés ni chiffrables. »**

**6/ 10 mai 2010 sur "Europe 1"**

**« Nous avons décidé d'envoyer un signal extrêmement fort aux marchés pour protéger l'euro. Je suis convaincue que le mécanisme va fonctionner. »**

**7/ 25 juin 2010**

**« La notation de la France est triple A stable, il y a d'autres triples A qui sont moins stables, je regarde de l'autre côté de la Manche par exemple. Elle n'est pas menacée. »**

**8/ 8 juillet 2010, rencontres économiques d'Aix-en-Provence**

**« À la question "Est-ce qu'on est ou non sorti de la crise ?", j'ai répondu en anglais au Forum de Saint-Petersbourg "We are in the middle of the beginning of the end"; et je pense qu'on en est probablement là. »**

**9/ 9 juillet 2010**

**« Je suis convaincue que la France va conserver sa note AAA. »**

**10/ 19 décembre 2010, dans "De Tijd"**

**« Une restructuration de dette n'est pas à l'ordre du jour au sein de la zone euro. »**

**11/ 25 janvier 2011, au Forum de Davos**

**« L'euro a franchi le cap, et la zone euro a désormais le pire de la crise de la dette derrière elle. »**

**12/ 13 février 2011, dans "Der Spiegel"**

**« Vous faites fausse route. Tant que je serai dans ce poste, la France n'abandonnera pas ce statut. [le triple A]. »**

**13/ 13 mai 2011**

**« Tous les clignotants sont au vert. »**

**14/ 4 juin 2011, dans "Télérama"**

**« Protéger les faibles contre les forts, c'est l'essence du libéralisme. »** (...mon prix spécial du jury....)

Et voilà, le travail ! Je sais, ce catalogue de bêtises circule en boucle sur le Net depuis quelques jours. Mais apparemment, pas inutile de le rabâcher. Car on se demande comment des gens censés comme nous n'ont pas encore été fichus de dégager ce genre de personnes stupides qui entraînent le système par le fond.

Eh bien, je crois avoir la réponse : parce que Mme Lagarde n'est pas un vilain petit canard du système, elle EST le système. Et que le système, c'est aussi parfois un peu nous.



- Aux organisations du CNN
- Aux membres de la CEC
- Aux comités régionaux

Montreuil, le 29 mai 2012

**Objet : recensement des entreprises où l'emploi est menacé**

Cher-e-s Camarades,

Le Comité Confédéral National (CCN) des 30 et 31 mai 2012 aura à travailler sur les responsabilités de la CGT dans le nouveau contexte politique.

Afin de répondre aux sollicitations faites par le nouveau gouvernement dans le cadre de son agenda social, le bureau confédéral du 14 mai 2012 et la Commission Exécutive Confédérale du 22 mai 2012 ont décidé de travailler à l'élaboration d'une première série de mesures ou de thématiques à proposer au nouveau gouvernement.

Ainsi, à partir des 10 exigences de la CGT, la direction confédérale a élaboré des propositions revendicatives immédiates qui ont été remises le 29 mai 2012 au Premier Ministre.

Parmi celles-ci, la CGT a insisté sur ses propositions concernant la politique industrielle auxquelles elle a joint une première liste des entreprises où l'emploi est menacé.

Vous trouverez ci-joint, cette liste qui ne demande qu'à être complétée.

Par conséquent, nous vous demandons de transmettre à la coordination des luttes ([coord-luttes.actions@cgt.fr](mailto:coord-luttes.actions@cgt.fr)), la liste des entreprises où l'emploi est menacé sur votre territoire et/ou votre profession.

Nous souhaitons connaître en particulier, le nom de l'entreprise, son secteur d'activités, son lieu d'implantation, le motif de la restructuration envisagée et le nombre d'emplois menacés.

Comptant sur votre esprit militant, recevez, cher-e-s camarades, nos fraternelles salutations.

Hervé DELORME  
Coordination des luttes



Liste des entreprises où l'Emploi est menacé

Entreprise	Secteur	Ville	Motif	Nbre Emplois
SOCIETE GENERALE	Banques	France Entière	Départs volontaires	880
CREDIT IMMOBILIER DE France	Banques	France Entière		
DEXIA	Banques	France Entière		
LEADER PRICE	Commerce	France Entière		87
CONFORAMA	Commerce	France Entière	PSE avec Fermeture de 7 SAV	288
TUI France (Nouvelles Frontières)	Commerce	France Entière	Plan Social avec départs volontaires	484
CARREFOUR	Commerce	France Entière		de 3 à 5 000
FNAC	Commerce	France Entière	Restructuration	300
NEO SECURITE	Commerce	France Entière	Redressement judiciaire	5 000
AIR France	Transports	France Entière	Restructuration avec départs naturels et volontaires	5 000
SNCF	Transports		Restructuration	800
NOVATRANS	Transports			260
GENERAL MOTORS	Automobile	STRASBOURG	Mise en vente	1 000
PSA	Automobile	RENNES		5 900
PSA SEVELNORD	Automobile	SAINT-AMAND		2 800
PSA	Automobile	AULNAY SOUS BOIS		3 100
RENAULT	Automobile	SANDOUVILLE		1 250
GOODYEAR	Automobile	AMIENS	Mise en vente	1 354
SEALYNX CHARLEVAL	Automobile		Recherche de repreneur	550
MBF TECHNOLOGIES	Automobile	SAINT-CLAUDE	Recherche de repreneur	450
HONEYWELL	Automobile	CONDE SUR NOIREAU	Délocalisation en Roumanie	323
MIA ELECTRIC	Automobile	CERIZAY		250
PREVENT GLASS	Automobile	BAGNEAUX SUR LOING	Mise en liquidation judiciaire le 9 mai 2012	219
VISTEON	Automobile	CHARLEVILLE MEZIERES		110
STECO POWER	Automobile	OUTARVILLE		120
IVECO CAMIVA	Automobile	SAINT-ALBAN DE LEYSSE	Fermeture du site	171
MANZONI BOUCHOT FONDERIE	Automobile			150
FRALIB	Agroalimentaire	GEMENOS	Fermeture du site	182
BELVEDERE	Agroalimentaire	BEAUCAIRE	Difficulté de Gestion	700
GERMANAUD	Agroalimentaire	BLOIS	Restructuration	130
SOCIETE LANGUEDOCIENNE DE PANIFICATION	Agroalimentaire	SAINT MARTIN DE LONDRES	Redressement judiciaire	47
CALISTE BOFFRESS	Agroalimentaire	ARDECHE	Restructuration	65
CONTINENTAL NUTRITION	Agroalimentaire	VAR	Fermeture du site	
ARCELOR MITTAL	Métallurgie	FLORANGE	Fermeture Hauts Fourneaux	550
RIO TINTO	Métallurgie	SAINT-JEAN DE MAURIENNE	Négociations EDF des tarifs d'achats	600
PETROPLUS	Energie Chimie	PETIT COURONNE	Mise en vente	550
LYONDELLBASEL	Energie Chimie	BERRE L'ETANG	Arrêt et mise sous cocon - en attente d'un repreneur	370
EON France	Energie Chimie	France Entière	Fermeture des Centrales de Production d'Electricité Thermique	500
AREVA	Energie Chimie	France Entière	Restructuration	de 800 à 1 000
TECHNICOLOR	Electronique	ANGERS	Mise en vente totale ou partielle	350
OSRAM	Electronique	MOLSHEIM	Mise en vente	650
HEWLETT-PACKARD	Electronique	France Entière	Restructuration	5 000
SIEMENS	Electronique	GRENOBLE	Fermeture du site	300
LABORATOIRES FOURNIER	Pharmacie	DIJON	Site jugé non stratégique	306
MERCK	Pharmacie	ERAGNY SUR EPTE	Restructuration avec Fermeture du site	247
SANOFI	Pharmacie	France Entière	Plan d'économies de 2 milliards d'€	500 à 1 000
MERYL FIBER	Textile	SAINT LAURENT BLANGY	Mise en redressement judiciaire	343
GREEN SOFA	Ameublement	DUNKERQUE	Mise en redressement judiciaire	120
GROUPE HERSANT	Presse	France Entière	Restructuration	110
PRESSTALIS				800 à 1 000
SODIMEDICAL		PLANCY L'ABBAYE		52

Monsieur Jean Marc Ayrault  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75010 PARIS

Paris, le 23 mai 2012

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis 2006, et plus particulièrement depuis 2008 et 2009, des milliers de travailleurs-euses sans papiers ont, avec l'aide de leurs organisations syndicales et d'importantes associations, participé et organisé de puissants mouvements de grève coordonnés afin d'obtenir le seul document qui leur manque pour être conformes à ce qu'elles et ils sont - des salariés et salariées comme les autres - à savoir un titre de travail et de séjour.

Nous, organisations syndicales et associations, les connaissons bien, qui les avons soutenus et vus pendant des mois s'engager avec détermination dans le combat pour la justice et la reconnaissance sociale. Nous qui les voyons au quotidien prendre leurs responsabilités personnelles et collectives, apportant aux uns et aux autres leur solidarité, alors qu'eux-mêmes supportent toutes les avanies qui sont le lot de celles et ceux qui sont contraints de vivre et de travailler dans cette situation de non-dit, de non-droit.

Et pourtant, elles et ils ne prennent le travail de personne, elles et ils prennent le travail dont personne ne veut aux conditions qui, bien généralement, ont cours dans ces secteurs dits « non-délocalisables ». Ils assurent le fonctionnement de pans entiers de secteurs économiques de notre pays : dans le bâtiment, les travaux publics, la manutention, la logistique, le nettoyage, la restauration, les services aux particuliers, et même dans la sécurité...

Dans cette lutte, faite de grèves, de manifestations, de temps médiatiques et qui, comme vous le savez, a perduré tout au long du quinquennat de N.Sarkozy, nous avons obligé les différents gouvernements de droite à négocier avec les organisations syndicales des critères nationaux de régularisation pour l'ensemble des travailleurs-euses sans papiers. Malheureusement, dans leur mise en œuvre, ces avancées durement conquises se sont heurtées et se heurtent encore trop souvent au pouvoir discrétionnaire des préfets.

Il s'agit dans le cas présent de régler, non pas une question de « gestion de flux migratoires », mais simplement la reconnaissance de travailleurs-euses qui vivent et travaillent ici, règlent leurs cotisations sociales et leurs impôts (quand leurs employeurs ne les en empêchent pas) et qui participent, dans des conditions difficiles, à la création de richesses pour l'économie de notre pays.

Dernièrement, le combat de ces salariés a été rejoint - dans le refus de la discrimination et de l'exclusion sur des bases de nationalité - par les étudiants étrangers légitimement en lutte contre « la circulaire du 31 mai ». Cette circulaire dite « Guéant » a encore renforcé la prégnance du Ministère de l'Intérieur, pour dire qui est bon étudiant ou pas, qui, jeune diplômé, peut prétendre à une première expérience professionnelle ou pas. Et d'une manière générale, qui peut travailler ou étudier dans notre pays ou pas. Il faut ajouter à cela, les augmentations des taxes lors des dépôts de dossiers, et les demandes de justification de ressources insoutenables pour les étudiants.

Avec l'engagement économique, social et collectif de ces salariés et étudiants, l'image, encore véhiculée par certains dans le débat présidentiel, de l'étranger travailleur ou étudiant « venu profiter de notre généreux système social », ne correspond absolument plus à la réalité que perçoit l'opinion publique. Pour nos compatriotes, elles et ils sont devenu(e)s des femmes et des hommes qui dans l'adversité travaillent, étudient, vivent et agissent dans la dignité. En somme, l'image d'une France du courage et qui se lève très tôt pour ce faire.

Nous voulons enfin insister sur le fait que ces discriminations, que rien ne justifie, sont économiquement et socialement graves de conséquences et humainement inacceptables.

Au moment où vous prenez des fonctions que nous savons lourdes, nous pensons qu'il est urgent de combattre dans les faits la politique discriminatoire, tant décriée, des gouvernements précédents. La plateforme « Pour la régularisation des travailleurs-euses sans papiers et l'égalité de traitement entre Français(es) et Etranger(e)s dans les études comme au travail » en est l'un des moyens.



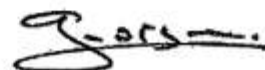
C'est pour vous la présenter, Monsieur le Premier Ministre, que nous avons l'honneur de vous demander d'en recevoir les signataires.

Dans cette attente, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Premier Ministre, nos respectueuses salutations

Pour la CGT, Bernard THIBAUT, secrétaire général.



Pour la FSU, Bernadette GROISON, secrétaire générale.



Pour l'UNEF, Emmanuel ZEMMOUR, président.



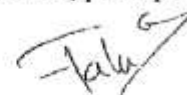
Pour Autremonde, Mathieu GODART, président.



Pour La Cimade, Patrick PEUGEOT, président.



Pour le « Collectif du 31 mai », Fatma CHOUAIEB, porte-parole.



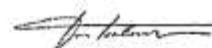
Pour Femmes Egalité, Ana AZARIA, présidente.



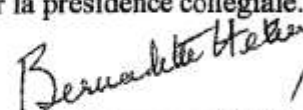
Pour la JOC, Stéphane HAAR, président.



Pour la LDH, Pierre TARTAKOWSKY, président.



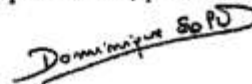
Pour le MRAP, Bernadette HETIER pour la présidence collégiale.



Pour RESF, Florimond GUIMARD, militant RESF poursuivi pour ses activités.



Pour SOS Racisme, Dominique SOPO, président.



# DROIT DU TRAVAIL

## La surveillance médicale des salariés remaniée

**La visite médicale d'embauche :** son objet est élargi. Ainsi, si cette visite a toujours pour finalité de s'assurer de l'aptitude du salarié à occuper son poste de travail ; de proposer, le cas échéant, des adaptations ou l'affectation à d'autres postes et de rechercher si le salarié n'est pas atteint d'une affection dangereuse pour les autres, elle permettra désormais d'informer le salarié sur les risques des expositions au poste de travail et le suivi médical nécessaire et de le sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre (C. trav., art. R.4624-11). Le Code du travail prévoyait par ailleurs des dispenses à cet examen d'embauche, le délai permettant une telle dérogation est allongé. Ainsi, aucun nouvel examen n'est nécessaire si le salarié doit occuper un emploi identique et qu'aucune inaptitude n'a été reconnue lors du dernier examen médical intervenu dans les 24 mois (au lieu de 6 mois) lorsque le salarié change d'entreprise (C.trav.art. R. 4624-12). D'autres dispenses concernent plus particulièrement les travailleurs saisonniers (C. trav. Art. R. 4625-22) ou les salariés travaillant pour plusieurs employeurs (C.trav.art. R.4624-14).

**Les visites périodiques :** la périodicité de ces examens est maintenue à 24 mois. Cependant, sous réserve d'assurer un suivi médical adéquat de la santé du salarié, de mettre en place des entretiens infirmiers et des actions pluridisciplinaires annuelles et de prendre en compte des recommandations de bonnes pratiques existantes, l'agrément du service de santé au travail pourra désormais prévoir une périodicité excédant cette durée (C. traav.art. R.4624-16). Aucune autre précision quant à ce délai n'est apportée. Sa fixation semble donc être laissée à la libre discrétion de la Direccte délivrant l'agrément. A noter cependant qu'entre deux visites périodiques, le salarié a toujours la possibilité de bénéficier d'un examen par le médecin du travail à sa demande ou à la demande de l'employeur (C.trav.art. R.4624-17).

Comme lors de l'examen d'embauche, le salarié devra être informé des conséquences médicales des expositions au poste de travail et du suivi médical nécessaire (C.trav.art. R. 4624-16).

**La surveillance médicale renforcée :** le Code du travail dresse désormais une liste limitative des travailleurs bénéficiant de la surveillance médicale renforcée. Il s'agit des travailleurs âgés de moins de 18 ans, des femmes enceintes, des travailleurs handicapés et des salariés exposés à l'amiante, aux rayonnements ionisants, au plomb, au risque hyperbare, au bruit, aux vibrations, aux agents biologiques des groupes 3 et 4 et aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction des groupes 1 et 2 (C. trav.art. R.4624-18). Ne sont plus concernés par cette surveillance médicale renforcée, les salariés venant de changer de type d'activité ou d'entrer en France et les jeunes mères. Par ailleurs, la périodicité des examens médicaux au minimum d'un examen tous les 24 mois au lieu d'un an actuellement (C.trav.art. R 4624-19).

**La visite de pré reprise :** peu pratiquée actuellement, le texte donne un nouvel élan à la visite de pré reprise. Destinée à favoriser le maintien des salariés dans l'emploi et donc d'éviter la « désinsertion professionnelle », cette visite devient obligatoire pour tout arrêt de travail de plus de 3 mois. Elle est organisée par le médecin du travail à l'initiative du médecin traitant, du médecin conseil ou du salarié (C.trav.art.R. 4624-20). Il semble donc que le médecin du travail est dans l'obligation d'organiser cette visite dès lors qu'il est saisi d'une demande. L'employeur est, quant à lui, extérieur à cette visite.

Lors de la visite de pré reprise, le médecin du travail peut recommander des aménagements de postes et adaptations du poste de travail, des préconisations de reclassement ou des formations professionnelles à organiser en vue de faciliter le reclassement du salarié ou sa réorientation professionnelle. Il en informe l'employeur ou le médecin conseil, sauf opposition du salarié (C. trav.art. R 4624-21). Cette dernière disposition peut laisser perplexe. En effet, dans la mesure où elle est destinée à favoriser le maintien dans l'emploi du salarié et à permettre à chacun de disposer de plus de temps pour rechercher des solutions de reclassement, on peut se demander quel est l'intérêt du salarié à s'opposer à l'information de l'employeur ?

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, coexisteront donc deux visites de pré reprise : la visite de pré reprise obligatoire pour tout arrêt d'au moins trois mois et la visite de pré reprise telle qu'elle existe actuellement c'est-à-dire pouvant être sollicitée à tout moment (C.trav.art. R.4623-1).

**La visite de reprise :** à l'issue de l'arrêt de travail, le salarié réintègre son poste. Cependant dans certaines situations, cette reprise est subordonnée à un examen médical devant le médecin du travail. Là encore, le décret opère quelques modifications. Si la visite de reprise reste obligatoire après un congé maternité ou une absence pour maladie professionnelle, elle ne concerne désormais que les absences d'au moins 30 jours (au lieu de 8) pour cause d'accident du travail, de maladie ou d'accident non professionnel (au lieu de 21 jours) (C.trav.art. R.4624-23). L'obligation pour l'employeur d'organiser une visite de reprise en cas d'absences répétées du salarié est supprimée. Il semble donc que l'absence d'au moins 30 jours corresponde à une absence de 30 jours continus. A noter également que le médecin du travail est informé de tout arrêt de travail d'une durée inférieure à 30 jours pour cause d'accident du travail afin d'apprécier l'opportunité d'un examen médical et de préconiser, le cas échéant, des mesures de prévention (C.trav.art. R.4624-24). L'initiative de cette information semblant revenir à l'employeur, il lui est conseillé de mettre en place une procédure d'information systématique pour tout arrêt de travail pour cause d'accident du travail.

Par ailleurs, le texte consacre la position jurisprudentielle obligeant l'employeur à saisir le service de santé au travail en vue d'organiser la visite de reprise dès qu'il a connaissance de la date de la fin de l'arrêt de travail (C ;trav.art.R.4624-23). Cet examen a lieu dans les 8 jours qui suivent la reprise. Comment appliquer cette disposition en pratique ? Si l'employeur saisit le médecin du travail dès qu'il reçoit l'arrêt de travail et donc qu'il est informé de la date théorique de reprise, il lui reviendra d'annuler le rendez-vous pris pour l'examen de reprise en cas de prolongation de l'arrêt. Annulation pouvant se produire à plusieurs reprises en cas de multiplicité de prolongations. Gageons donc que cette disposition reste lettre morte, les employeurs préférant organiser la visite de reprise dès qu'ils auront la certitude de la date de reprise, c'est-à-dire à la reprise effective du travail charge pour eux d'être particulièrement diligents.

Outre la délivrance de l'avis d'aptitude médicale du salarié à reprendre son poste et les préconisations d'aménagement, d'adaptation du poste ou de reclassement du salarié, la visite de reprise permettra également d'examiner les propositions formulées par le médecin du travail lors de l'éventuelle visite de pré reprise (C.trav.art. R.4624-24).



## Programme Formation Syndicale 2012

### Union Locale CGT du Havre

Janvier

Du 16 au 20 ⇨ Niveau I  
26 et 27 ⇨ Rédiger un tract /  
Communication / Prise de parole

**NOUVEAUX MODULES AJOUTES !**

Juin

Du 04 au 08 ⇨ Niveau I  
28 et 29 ⇨ Rédiger un tract /  
Communication / Prise de parole

Février

16 et 17 ⇨ Délégué du Personnel

**Annulé**

Septembre

Du 24 au 28 ⇨ CHSCT

Mars

Du 19 au 23 ⇨ Niveau I

Octobre

11 et 12 ⇨ Délégué du Personnel  
25 et 26 ⇨ Feuille de paie / Protection  
sociale

Avril

Novembre

Du 26 au 30 ⇨ Niveau I

Mai

25 ⇨ Représentativité

Décembre

03 et 04 ⇨ Rédiger un tract /  
Communication / Prise de parole

Réunions du collectif formation de l'UL à 09h00 :

Les 21 mai et 12 novembre

**Coût des modules : 40 € par stagiaire repas compris**

**Coût du Niveau I : 80 € par stagiaire repas compris**

Cependant le coût ne doit pas être un frein à la formation des syndiqués, l'UL regardera au cas par cas si le syndicat ne peut pas prendre en charge l'inscription.

**J-7 ! Le relais de Franklin arrive à grands pas...**



**Inscrivez votre équipe !**

# Le 5<sup>ème</sup> relais de Franklin

## Bulletin d'inscription

Inscription jusqu'au 5 juin 2012 : 20 € par équipe, aucune inscription au-delà de cette date.

Chèque à l'ordre de « CGT Le Havre » et bulletin à retourner à l'adresse suivante : Union des syndicats CGT du Havre, 119 cours de la République 76600 Le Havre

Joindre obligatoirement une photocopie de licence ou de certificat médical de moins d'un an pour les coureurs non-licenciés. Il ne sera délivré aucun dossard sans justification d'une licence ou d'un certificat médical.

**Nom de l'équipe :**

**Catégorie :** (cochez la case)

**Hommes**

**Femmes**

**Mixte**

### Relayeur 1 : 10 km

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

### Relayeur 2 : 7,5 km

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

### Relayeur 3 : 5 km

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

### Relayeur 4 : 2,5 km

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

**AVIS AUX BENEVOLES :**

**RDV VENDREDI 08 JUIN A 17H30**

**SUR LE PARKING DU FOYER DES DOCKERS**

# l'hebdo pratique

***Des liens, des infos, des blogs :***

***La rubrique interactive de l'hebdo !***

**Mercredi 30 mai, 20 militants ont participé à la journée organisée par l'UL, en collaboration avec**



**A une session de formation sur les thèmes suivants :**

- la santé au travail,
- les nouvelles organisations du travail et leurs impacts sur la santé,
- les risques psychosociaux,
- les moyens d'agir pour les représentants du Personnel

**Le Petit Journal : divertissement ou déchèterie ?**

**<http://www.acrimed.org/article3830.html>**

**Le site CGT pour les élections TPE : <http://www.tpe2012.cgt.fr/>**

**Et les dernières publications du blog de l'UL :**

**<http://ulcgtlehavre.hautetfort.com/>**





## Spécial Hiver / Printemps



*Les Cochés*

*Neige ou soleil*



Les valeurs sûres



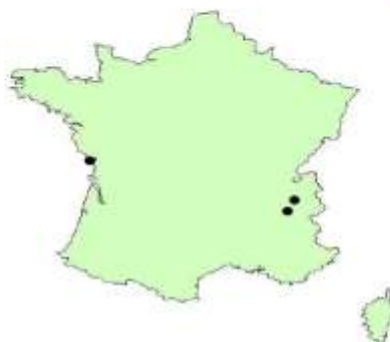
*Valmorel*

*Noirmoutier*



**Vacances scolaires Hiver**  
Zone A – 23/02 au 09/03  
Zone B – 16/02 au 02/03  
Zone C – 02/03 au 16/03

**Vacances scolaires Printemps**  
Zone A – 20/04 au 04/05  
Zone B – 13/04 au 27/04  
Zone C – 27/04 au 11/05



*Linéaires Hiver*

LES COCHES  
appartement 4/5 pers. - 7.250 €  
VALMOREL  
appartement 4 pers. - 6.900 €

*Catalogue*



Disponible dès le 18 juin

### *Options et réservations*

Appelez Anne-Marie au 02.35.21.91.99 ou [anne.marie@tlcvacances.fr](mailto:anne.marie@tlcvacances.fr)  
Demandez dès maintenant les fiches techniques

Retrouvez toute l'actualité, promotions, catalogues, nouveautés sur :

**[www.tlcvacances.fr](http://www.tlcvacances.fr)**

Réservations et paiements sécurisés en ligne - Tél. : 02.35.21.69.63 - [reservations@tlcvacances.fr](mailto:reservations@tlcvacances.fr)



**VOTRE COMMUNICATION PAR L'OBJET**